

Bienvenue au Tiers-Lieu

Au Tiers-Lieu, notre engagement est de fournir un espace différent où adolescents et jeunes adultes, confrontés à des problématiques et statuts variés, peuvent être accueillis et soutenus pour retrouver un équilibre : mieux vivre la situation d'errance, mieux vivre dans la famille ou dans les institutions en charge de leur accueil.

Nos missions :

Accueillir de manière
inconditionnelle des jeunes

Accompagner pour et vers la
construction d'un projet individuel

Informier sur les droits et dispositifs
existants

Orienter vers des solutions
d'accompagnement pérennes

Horaires d'ouverture :

Ouverture au public : Lundi : 08 h - 16 h
Mardi : 08 h - 16 h
Mercredi : 08 h - 16 h
Vendredi : 08 h - 16 h

Fermé au public : Jeudi

Accès :

En RER :



En bus :

6202

**ACCUEIL
DE JOUR**

Tiers-Lieu pour les jeunes



Yvelines
Le Département

 126 RUE YVES LE COZ, 78000,
VERSAILLES



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

TIERS-LIEU EN QUELQUES MOTS

NOS SERVICES

Accueil de jour

Accueil de jour avec repas, douche, laverie vestiaire, lit de répit et accès aux droits.

Point écoute jeunesse.

POUR QUI ?

Jeunes âgés de 14 à 22 ans

En situation de rupture de parcours et/ou d'errance, de fugues répétitives, de primo-délinquance, d'addiction, de prostitution, etc.

Ayant ou non un parcours au sein des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

ENSEMBLE POUR UN AVENIR MEILLEUR



EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

ENGAGÉE ET PROFESSIONNELLE

Éducateurs spécialisés
Psychologue
Secrétaire comptable
Assistant administratif
Animateur

LES PRINCIPES

DU TIERS-LIEU

Accueil inconditionnel
Confiance mutuelle
Principe de "pas à pas"

COMMENT ?

Entretiens individuels et diagnostics sociaux.

Actions collectives :

- Artistique (théâtre, art-thérapie, musique, etc.);
- Médiation animale
- Remobilisation professionnelle.

Soutien psychologique

Permanence d'accès aux droits (soins, alimentation, etc).

Maraude sur les lieux d'errance

